



## Assurances en cas d'incapacité de gain

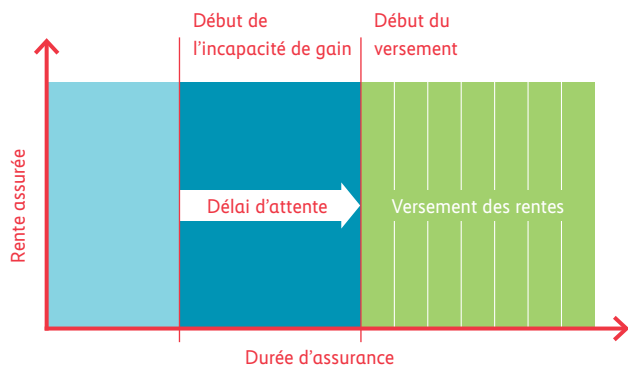
Vous vous retrouvez soudainement en incapacité de gain à la suite d'une maladie ou d'un accident?  
Nos solutions vous protègent, vous et votre famille, selon vos besoins, contre d'importants problèmes financiers.

## Conservez votre train de vie habituel

**Une incapacité de gain** est souvent la conséquence d'une maladie, mais aussi parfois d'un accident. Les prestations de la prévoyance étatique et de la prévoyance professionnelle ne suffisent normalement pas à maintenir **le niveau de vie antérieur**. Avec nos assurances en cas d'incapacité de gain, **vous comblez les éventuelles lacunes de revenu**.

Si les conditions d'octroi des prestations sont remplies, vous recevez la **rente garantie** à l'expiration du délai d'attente.

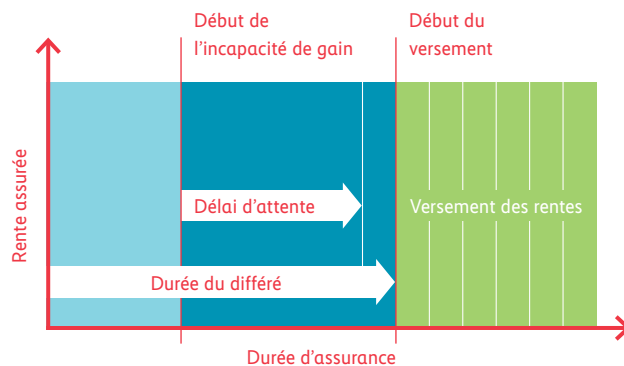
Vous profitez en outre d'une **libération du paiement des primes**: en cas d'incapacité de gain, nous payons les primes restantes pour vous.



## Couverture sur mesure grâce à la rente différée

Avec l'assurance en cas d'incapacité de gain avec **rente différée**, vous choisissez, en fonction de vos besoins, le **moment adapté** pour le versement des rentes ainsi que le **délai d'attente souhaité**.

Cette assurance convient par exemple pour les familles qui perçoivent des rentes des 1er et 2e piliers pour leurs enfants. Vous pouvez **différer** le paiement des rentes de l'assurance en cas d'incapacité de gain jusqu'à l'expiration des rentes pour enfants versées par l'Etat, et ainsi bénéficier d'une protection optimale.



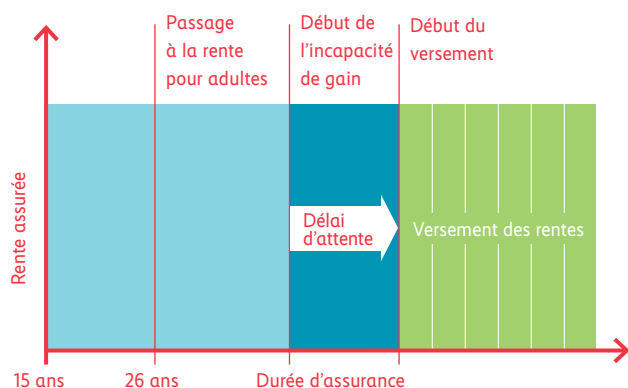
Vous avez certainement assuré vos biens au mieux. Mais qu'en est-il de votre sécurité et de celle de votre famille? Que se passerait-il, par exemple, si, en raison d'une maladie ou d'un accident, vous vous retrouviez **soudainement en incapacité de gain**? L'argent pour la famille, le logement et les dépenses courantes **pourrait vite venir à manquer**. Dans ce cas, nos assurances en cas d'incapacité de gain **vous protègent**, afin que vous puissiez **conserver votre niveau de vie habituel**. Nous vous proposons **des solutions sur mesure** pour les travailleurs, les indépendants et les jeunes.

## Couverture optimale pour les jeunes

En cas de maladie ou d'accident, les jeunes sont particulièrement touchés, avant tout humainement mais aussi financièrement. Les soins, la formation scolaire et les mesures de réinsertion sociale occasionnent des frais supplémentaires et les prestations de la prévoyance étatique sont encore faibles à cet âge, ce qui peut entraîner des **difficultés financières à long terme**. L'assurance en cas d'incapacité de gain pour les jeunes (pilier 3b) garantit une sécurité financière à moindres frais. L'apprentissage ou les études sont un moment propice pour souscrire une telle assurance.

L'assurance pour les jeunes vous offre des avantages spécifiques: vous bénéficiez d'une couverture individuelle des risques. De plus, grâce à la **garantie d'assurance**, la personne assurée peut, une fois l'âge de 26 ans révolus atteint, maintenir la police avec les mêmes prestations, sans examen de santé, en la transformant en assurance pour adultes, dans la mesure où aucun cas de prestation n'est en cours.

### Exemple d'un jeune qui a pu profiter de la garantie d'assurance à 26 ans



## Service personnalisé d'aide et de conseil

La perte de la capacité de gain suite à une maladie ou un accident peut avoir **des conséquences importantes**. Les premières semaines sont souvent très difficiles et demandent beaucoup de force. En effet, vous devez non seulement faire face à votre maladie ou aux conséquences de votre accident, mais aussi **vous adapter à votre nouveau quotidien**.

Nous vous accompagnons, vous offrons un service d'aide et de conseil pour faire face à la nouvelle situation et servons de **passerelle** entre vous, votre entourage et les différents professionnels de notre **système des assurances sociales**, lequel peut se révéler complexe.

Vous pouvez sélectionner le service d'aide qu'il vous faut parmi les trois modules suivants:

### Conseil juridique individuel

Les experts de Protekta Assurance de protection juridique SA, une filiale de la Mobilière, sont là pour vous: ils vous montrent **comment procéder au mieux**, et **répondent à vos questions** concernant les services sociaux, les pouvoirs publics et les assurances.

### Assistance psychologique

Si vous avez besoin d'une **assistance psychologique**, nous pouvons vous aider à trouver un interlocuteur compétent près de chez vous et prenons en charge les frais non couverts par l'assurance maladie ou accidents.

### Second avis médical

Vous avez la possibilité de demander un **second avis** à un médecin neutre afin d'obtenir des informations plus complètes sur votre maladie et d'être mieux à même de prendre des décisions. Les frais non couverts par l'assurance maladie ou accidents sont pris en charge.

Nous prenons en charge les frais pour des **spécialistes externes** de votre choix jusqu'à concurrence de CHF 2000 par cas.

## Vue d'ensemble de nos assurances en cas d'incapacité de gain

	Prévoyance liée (pilier 3a)	Prévoyance libre (pilier 3b)
Type	Assurance en cas d'incapacité de gain pour <b>adultes</b> par suite de maladie ou d'accident.	Assurance en cas d'incapacité de gain pour <b>jeunes et adultes</b> par suite de maladie ou d'accident.
Service d'aide et de conseil	En cas d'incapacité de gain, nous <b>vous fournissons des prestations de conseil et d'assistance.</b>	
Prestation en cas d'incapacité de gain	La couverture d'assurance comprend les risques <b>maladie</b> et <b>accident</b> . Sur demande, elle peut aussi être limitée au <b>risque maladie</b> . La rente est versée trimestriellement une fois le délai d'attente de <b>12 ou 24 mois</b> écoulé. Le montant de la rente correspond au degré de votre incapacité de gain.	
Participation aux excédents	Vous avez droit à une participation aux excédents. Celle-ci prend la forme d'une <b>réduction de prime</b> . Si vous combinez une assurance en cas d'incapacité de gain pour adultes avec une assurance épargne, la participation aux excédents vous est versée sur un compte avec intérêts.	
Financement	Primes périodiques. Périodicité possible: annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle.	
Imposition fiscale pendant la durée de l'assurance	Les primes sont déductibles du revenu imposable jusqu'à concurrence du montant fixé dans la loi.	Les possibilités de déduction des primes du revenu imposable sont limitées et varient d'un canton à l'autre.
Imposition fiscale sur les rentes versées	Les rentes sont entièrement soumises à l'impôt sur le revenu.	

# Vos avantages en un coup d'œil

## **Sécurité financière**

En cas de perte de gain par suite de maladie ou d'accident, vous recevez une rente garantie. Vous pouvez ainsi combler vos lacunes de revenu et maintenir votre niveau de vie habituel.

## **Grande flexibilité**

Vous définissez le montant de la rente et le délai d'attente, et bénéficiez ainsi d'une protection optimale.

## **Classe de risque fixe**

Vous ne devez pas annoncer les modifications qui augmentent votre risque pendant la durée du contrat. Votre prime ne change pas.

Une classe de risque définitive est attribuée lors de la conclusion du contrat et vaut pour toute la durée du contrat. Pour les jeunes, il n'y a qu'une classe de risque.

## **Garantie d'assurance pour les jeunes**

À l'expiration de leur assurance, les jeunes ont la garantie de pouvoir prendre une assurance en cas d'incapacité de gain pour adultes sans examen de santé, dans la mesure où aucun cas de prestations n'est en cours.

## **Prestations complémentaires uniques de la prévoyance libre**

En cas de décès suite à un accident dans un pays où vous n'êtes pas domicilié, les survivants reçoivent un paiement unique d'au maximum CHF 50 000.

De même, en cas de maternité ou d'adoption, nous vous remboursons la dernière prime annuelle versée dans le cadre de la prévoyance libre (pilier 3b).

## **Service personnalisé d'aide et de conseil**

Nous vous offrons un service personnalisé d'aide et de conseil pour toutes les démarches liées à une incapacité de gain assurée.



# Nous sommes là pour vous. Quoi qu'il arrive.

La Mobilière vous propose diverses assurances: avec nos assurances en cas de décès ou d'incapacité de gain, nous garantissons votre sécurité financière et celle de votre famille. Et avec nos assurances épargne, nous vous aidons à atteindre vos objectifs d'épargne, quoi qu'il arrive.

## En parfaite sécurité avec la Mobilière

### **Ancrage coopératif**

De par son caractère coopératif, la Mobilière privilégie les intérêts des assurés.

### **Perspective à long terme**

Prudente et financièrement solide, la Mobilière opère dans une perspective à long terme.

### **Partout à votre disposition**

Grâce à la densité de son réseau d'agences générales, la Mobilière est à votre disposition partout en Suisse.

### **Compétente et indépendante**

La Mobilière est la plus ancienne société d'assurances privée de Suisse.

Intéressé? Trouvez  
votre agence générale  
sur [mobiliere.ch](http://mobiliere.ch)

*En cas de divergence entre les informations de la présente description de produit et les conditions générales d'assurance applicables au contrat, ces dernières priment.*